



Conditions générales des séjours été 2026

Préambule

❖ Tous les séjours proposés par le CLAVIM répondent aux exigences réglementaires et sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et aux Sports (SDJES), le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

❖ La participation à un séjour de vacances collectives suppose que chaque participant ait préalablement acquis et intégré les comportements et les valeurs indispensables à une vie collective harmonieuse, dans le respect des besoins et du confort de chacun (capacité à comprendre et à respecter un cadre et des règles, aptitude à entretenir des relations saines et respectueuses avec les autres participants et les adultes référents).

❖ **Les séjours du CLAVIM sont volontairement déconnectés. Chaque jeune devra laisser son téléphone portable à domicile** afin de profiter pleinement des relations interpersonnelles et de la vie de groupe.

❖ Toute consommation **d'alcool ou de substances illicites** est **strictement** interdite durant les séjours.

❖ Tout manquement grave par un participant entraînerait son exclusion immédiate du séjour, les frais de retour étant entièrement supportés par la famille (cf.15).

1/Encadrement

❖ Une équipe diplômée (BAFA/BAFD avec, un taux d'encadrement d'environ 7 à 8 jeunes) propose une vie collective dynamique et enrichissante, tout en offrant aux participants les moyens de s'épanouir dans le respect du rythme de chacun. Les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés et diplômés selon la législation en vigueur. Une assistante sanitaire diplômée assure le suivi des soins des enfants et des jeunes, et s'adresse à un médecin en cas de besoin.

2/Rythme des séjours

Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants (enfance de 6 à 11 ans, préadolescence de 12 à 14 ans et adolescence de 15 à 17 ans. Lorsque deux tranches d'âge sont accueillies sur un même centre, chaque groupe bénéficie de son propre rythme de vie.

3/Relations avec les familles

❖ Les parents sont informés du déroulement du séjour sur la page Facebook dédiée. Ceux qui ne disposeraient pas d'un compte Facebook peuvent prendre rendez-vous avec le secteur des séjours de vacances afin de visionner les photos publiées.

❖ Des SMS sont envoyés aux parents pour leur rappeler les jours et heures des rendez-vous des départs et retours des séjours et pour leur confirmer l'arrivée des participants sur le centre.

❖ Un numéro de téléphone d'urgence est disponible 24h/24h pour accompagner les parents qui pourraient rencontrer des situations particulières.

4/Réunion

Avant chaque séjour, les parents sont invités à une réunion d'information. Au cours de laquelle le CLAVIM et l'équipe d'animation présentent le déroulement du séjour et son projet pédagogique. Cette rencontre permet également de répondre aux questions des parents et des participants. Si des contraintes (techniques, sanitaires...) ne permettaient pas d'organiser des réunions en présentiel, celles-ci seraient proposées en visioconférence. Un lien de connexion et les identifiants pour rejoindre la réunion seraient alors communiqués aux parents en fonction des séjours.

5/Transport

Le mode de transport privilégié est le train (TGV lorsque la destination le permet).

Le transport aérien est mobilisé pour les séjours en Grèce et en Corse.

Les liaisons Issy-les-Moulineaux/gare de départ et gare d'arrivée/centre de vacances s'effectuent en car privé.

Exceptionnellement, les participants du séjour été 2026, *Équitation, Bout du monde*, accompagnés par leurs animateurs, pourront prendre le métro entre la Place de la Mairie d'Issy et la Gare Montparnasse (ligne 12 Mairie d'Issy > Montparnasse).



Conditions générales des séjours été 2026

6/Le prix du séjour comprend :

- l'hébergement et la pension complète,
- l'encadrement par des animateurs qualifiés,
- les activités,
- le transport,
- la fourniture du matériel sportif ou spécialisé,
- les assurances.

7/Assurances

Les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile et une garantie rapatriement sanitaire d'urgence souscrites pour tous les séjours. Seul le médecin de l'assurance est habilité à décider d'un rapatriement sanitaire.

8/Dossier d'Inscription

L'adhésion 2025/2026 au CLAVIM est obligatoire.

Le dossier du séjour comprend une fiche d'inscription préremplie à actualiser et un formulaire d'autorisation parentale à signer.

Les documents suivants à joindre au dossier sont obligatoires : photocopie du carnet de vaccination, photocopie de l'attestation de la carte vitale ou de l'attestation de la Complémentaire Santé Solidaire. Des documents supplémentaires pourront être demandés selon les spécificités du séjour (test nautique ; CNI/Passeport, sortie de territoire, ...).

9/Confirmation des inscriptions

L'inscription est confirmée en 2 étapes :

Etape 1 : retour du dossier de séjour complet au plus tard vendredi 17 avril 2026.

- ❖ Faire parvenir le dossier et tous les justificatifs en un fichier unique et en version PDF par mail (clavim@ville-issy.fr)
- ❖ Ou le déposer dans la boîte aux lettres du Centre Administratif (extérieur) ou celle du CLAVIM (derrière le guichet d'accueil général du CAM)
- ❖ Pour les séjours qui se déroulent à l'étranger, les dossiers doivent être rendus en rendez-vous à l'accueil du CLAVIM.
- ❖ Ou auprès de l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#))

En l'absence du dossier après le samedi 18 avril et sans rappel du CLAVIM, l'inscription sera considérée comme annulée à l'initiative des parents.

Etape 2 : Si la place attribuée à votre enfant n'est pas confirmée avant le samedi 18 avril 2026, nous vous remercions de bien vouloir informer le CLAVIM par email à l'adresse : clavim@ville-issy.fr

La place rendue disponible pourra être proposée à un enfant figurant sur la liste d'attente.

10/Paiement

Les séjours sont facturés selon un tarif forfaitaire déterminé en fonction du taux d'effort.

Le quotient familial pour 2026 doit IMPÉRATIVEMENT être calculé avant l'envoi des factures. A défaut, le tarif maximum sera appliqué. La facture ne sera pas recalculée.

Les familles éligibles au dispositif Passcolo, seront invitées à transmettre leur numéro d'immatriculation CAF. Ce dispositif concerne spécifiquement les enfants qui atteignent l'âge des 11 ans au cours de l'année 2026.

Info+ : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

Les factures seront émises selon le calendrier suivant :

❖ **Mardi 12 mai 2026 pour les séjours de juillet.**

Les factures sont à régler dès réception et au plus tard mercredi 27 mai 2026.

❖ **Mercredi 3 juin 2026 pour les séjours d'août.**

Les factures sont à régler dès réception et au plus tard samedi 20 juin 2026.

Les factures sont envoyées par mail ou par courrier et sont également disponibles dans le compte Téliss.



Conditions générales des séjours été 2026

11/Modes de paiement :

- ❖ En ligne par le portail TELISS ;
- ❖ À l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)) : par carte bancaire, chèque, ou en espèces. Les chèques vacances (ANCV), les Bons CAF.
- ❖ Par correspondance uniquement par chèque libellé à l'ordre du CLAVIM avec le talon détachable figurant sur la facture.
- ❖ Règlement possible en 2 fois pour les séjours de juillet, les encaissements se feront le vendredi 29 mai et le mardi 30 juin et pour le mois d'août le mardi 30 juin et le vendredi 31 juillet prendre rendez-vous avec le CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)), **dès réception de la facture.**

LE SÉJOUR DOIT ÊTRE RÉGLÉ EN TOTALITÉ AVANT LE DÉPART DE L'ENFANT.

12/Réduction

Pour toute inscription de plus d'un enfant en séjour, il est accordé :

- ❖ 20 % de réduction sur la participation du 2^{ème} enfant ;
- ❖ 30 % de réduction sur la participation du 3^{ème} enfant et les suivants.

❖ **Nota** : Les réductions sont appliquées uniquement après l'attribution définitive d'une place de séjour. Elles apparaissent sur la facture. Jusqu'à cette confirmation, les tarifs affichés sur le simulateur (site du CLAVIM) ou dans le module inscription de votre espace Téliss sont des tarifs pleins sans remise.

13/Annulation des séjours

- ❖ En cas d'annulation, sur présentation d'un certificat médical attestant que la santé de l'enfant empêche sa participation au séjour (maladie contagieuse, immobilisation, hospitalisation, incident familial grave, ...), le CLAVIM applique une retenue de 25 % du montant du séjour.
- ❖ En cas d'annulation à 48 heures du départ : le CLAVIM retient 100 % du prix du séjour

Toute annulation doit être confirmée par mail à l'adresse : clavim@ville-issy.fr

14/Frais médicaux

Le CLAVIM peut être amené à avancer des frais médicaux (consultations, examens, hospitalisation). Tous les frais médicaux engagés par le CLAVIM durant le séjour restent à la charge des familles.

Au retour de l'enfant, une facture des frais avancés par le CLAVIM est envoyée par mail. Le règlement s'effectue en ligne sur le portail Téliss ou auprès de l'accueil du CLAVIM ([prendre rendez-vous ICI](#)). Une fois facture acquittée, les feuilles de soins sont transmises aux parents pour le remboursement par les organismes sociaux.

15/Renvoi d'un enfant

Si le CLAVIM est contraint d'exclure un participant de l'un de ses séjours pour un motif sérieux notamment ceux mentionnés dans le préambule (cf. 1), les frais de rapatriement (avion, train, taxi...) sont intégralement à la charge de la famille : billet de retour de l'enfant exclu et billet aller/retour de l'adulte accompagnateur. Aucun remboursement de la partie du séjour non effectuée ne pourra être accordé.

16/Retours anticipés

Si pour un motif imprévu, vous souhaitez que votre enfant rentre avant la fin de son séjour, vous devez impérativement prendre contact avec un responsable du CLAVIM. Les frais occasionnés par ce retour anticipé sont à la charge de la famille sans remboursement de la partie du séjour non effectuée.

17/Particularités départs/retours

Si vous accompagnez ou récupérez directement votre enfant sur le centre, nous vous remercions d'en informer préalablement le CLAVIM (clavim@ville-issy.fr). Aucune déduction ne sera appliquée sur le tarif du séjour.

Les conditions générales sont à la disposition des parents sur le site internet du CLAVIM > séjours de vacances.

Elles sont applicables à tous et prennent effet immédiatement dès l'inscription en séjour par le portail Téliss ou auprès du CLAVIM.

Nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute inscription et paiement d'un séjour. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute inscription et paiement d'un séjour.